

Le revenu universel : un projet aux multiples versions

Jacques Bichot 7 Novembre 2018

Occasion : le projet Macron de revenu universel d'activité RUA (versement social unique promis lors de la campagne présidentielle ; puis RUA annoncé pour 2020 dans le cadre d'une refonte des minima sociaux, qui devrait se substituer au RSA, à la prime d'activité et aux allocations logement, et comporter un accompagnement pour l'accès à l'emploi.

Idée différente de celle de salaire minimum (SMIC)

Le SMIC en France

Successeur en 1970 du SMIG créé en 1950. Ironie du sort : c'est peu avant la fin de la forte croissance des « trente glorieuses » que le salaire minimum interprofessionnel garanti devient « de croissance ».

Au 1^{er} janv 2018 : 9,88 € l'heure (net : 7,61 €) soit en brut mensuel pour 35 h : 1 498,47 € soit net 1 153,82 €.

Pour les mineurs ; 80 % avant 17 ans, 90 % de 17 à 18 ans, et 100 % à partir de 18 ans ou d'une ancienneté supérieure ou égale à 6 mois.

Le SMIC fait bénéficier les entreprises d'allègements de charges sociales, et cela a commencé en 1990.

Le SMIC dans le monde

22 des 28 Etats membres de l'UE ont un salaire minimum. Très « sociaux », les 3 pays scandinaves – Suède, Finlande, Danemark – n'en ont pas.

L'Allemagne n'en a un que depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le maximum est atteint par le Luxembourg : 1923 € brut en 2016

Aux USA il existe un salaire minimal fédéral depuis 1938 ! Les Etats membres sont libres d'en choisir un plus élevé.

Au Canada, chaque province fixe un salaire minimal.

Au Japon chaque préfecture fixe un salaire minimal pour le territoire dont elle est responsable.

Faut-il réformer le SMIC en France ?

Je pense que le Japon, les USA, le Canada donnent un bon exemple en ayant des salaires minima différenciés. Vivre décemment à Paris revient nettement plus cher que dans un village de l'Allier ou de l'Aveyron. Le SMIC unique fait perdre un atout précieux à nos campagnes qui se dépeuplent parce que les gens n'y trouvent pas de travail. L'urbanisation excessive coûte cher : les infrastructures rurales sont souvent sous-employées, et les

infrastructures urbaines surchargées. Nous revivons « *Paris et le désert français* », ouvrage publié par JF Gravier en 1947. L'ouvrage a connu un grand succès quelques années plus tard et l'administration s'en est servi pour justifier une politique de métropoles régionales. En fait, cela n'a pas assez freiné la désertification des zones rurales. Il y a sans doute mieux à faire, probablement en prévoyant différents aménagements, dont une diversification du SMIC entre ville et campagne.

Les projets de revenu universel

Il existe une littérature abondante sur la nécessité et la faisabilité d'un revenu de base attribué à chacun, suffisant pour mener une existence modeste, qui rendrait inutiles les salaires minimaux et contribuerait donc à éradiquer le chômage. Jean-Baptiste Jeener, *Délivrer le travail* (L'Athantor, 1978) voulait, grâce à une « allocation de vie » servie à tous sans condition ni contrepartie, nous délivrer de l'ancienne morale biblique « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ». Le travail serait désormais choisi, non par nécessité, mais par goût, et les suppressions d'emploi, rendues possibles par la substitution de machines à l'homme, deviendraient une bonne nouvelle : la possibilité pour des hommes de plus en plus nombreux de s'épanouir en accomplissant des choses plus intéressantes que travailler. Les progrès de l'informatique, de l'intelligence artificielle (IA) et de la robotique sont-ils en train de donner raison à Jeener ?

The end of Work, de Jeremy Rifkin, en 1995, dont la traduction française (La Découverte, 1996) a été préfacée par Michel Rocard, a eu un bien plus grand succès d'édition. Jeener écrivait à une époque où le souvenir du plein emploi remontait seulement à quelques années et où l'informatique n'était pas encore omniprésente ; Rifkin reprenait le sujet dans un contexte plus porteur : il pouvait être pris plus facilement au sérieux en annonçant « une économie qui supprime l'emploi de masse dans la production et la distribution », en disant qu'il faut se préparer à une forte réduction de la quantité de travail et inventer de nouvelles formes d'activité et de distribution des revenus. Ajoutant à cela le développement de communautés assumant en dehors du cadre marchand la production de beaucoup de biens et surtout de services, il prévoyait une véritable révolution, justifiant d'autres revenus que ceux provenant du travail humain : une répartition de la rente produite par le progrès technique et organisationnel. 23 ans plus tard, force est de constater que cela ne s'est pas produit. L'informatique a certes engendré des rentes de situation fantastiques au profit de quelques entreprises et gros capitalistes, mais le travail de Mr Toulemonde est encore et toujours à l'ordre du jour. Et Amazon mobilise énormément de main-d'œuvre, dans ses centres de préparation des colis, et pour le transport-livraison de ceux-ci.

Les travaux récents sur la question peuvent être représentés par un ouvrage de Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, *Basic Income* (Harvard University Press, 2017). Le premier de ces deux auteurs publie depuis longtemps sur cette question. Il s'agit de donner à chacun la possibilité de choisir sa vie : pour les uns ce sera beaucoup de travail professionnel, pour d'autres un travail bénévole, pour d'autres encore beaucoup de loisir. Le travail sans grand intérêt sera mieux payé, puisque les gens ne seront pas obligés de le pratiquer pour survivre, et le travail vraiment intéressant le sera moins, puisque des personnes prenant plaisir à ce type de travail pourront accepter de l'accomplir pour moins cher, bénéficiant déjà de

l'allocation de vie. Ce revenu universel, « de base », sera distribué sans condition à chaque membre de la société : toute rémunération du travail ou du capital viendra en sus. Il évitera les « trappes d'activité », c'est-à-dire les travaux que l'on est obligé de poursuivre pour subsister, sans y prendre plaisir. Ils suggèrent que ce revenu universel représente pour chaque citoyen 25 % du PIB par tête – ce qui ferait en France environ 700 € par mois, donc un peu plus que le RSA actuel.

Il manque à ce gros livre une explication complète de la formation des revenus dans un pays ayant adopté un tel système. Ces 25 % du PIB attribués sans contrepartie en termes de travail laissent place à beaucoup d'autres revenus, qui seront donc taxés pour obtenir l'argent de l'allocation de vie, taxation à laquelle il faudra ajouter les prélèvements requis pour financer les soins médicaux, et puisque les revenus tirés du travail intéressant seront moins bien rémunérés qu'aujourd'hui il sera difficile de les mettre trop à contribution. Bref, la démonstration de la faisabilité d'une telle révolution n'est pas évidente.

Reste qu'un tel projet, changeant complètement l'organisation économique de nos sociétés, fait apparaître comme presque modeste la refonte des minima sociaux, regroupés plus ou moins dans une prestation unique, que prépare l'équipe dirigeante de la République française. Mais « modeste » est-il synonyme de « réaliste » ?

Les projets présidentiels et gouvernementaux actuels relatifs aux minima sociaux et autres aides financière (ou éventuellement en nature, comme des soins gratuits) doivent être comparés aux besoins des personnes en difficulté. Un ouvrage de Serge Guérin, *De l'Etat providence à l'Etat accompagnant* (Michalon, 2010), ouvre une piste qui me paraît prometteuse. Il propose de développer le « care », c'est-à-dire l'accompagnement, la sollicitude, l'orientation vers des solutions adaptées à chaque cas particulier : bref, la transformation de l'aide sociale, actuellement très bureaucratique, en quelque chose de beaucoup plus personnalisé, plus empathique. Un chômeur peut avoir davantage besoin d'un aidant, d'un conseiller qui soit un guide efficace pour trouver ce qui lui convient et ce qui convient à sa famille, autant et même plus que d'une allocation ou une panoplie d'allocations.

Prendre soin des personnes en difficulté peut être le fait d'associations aussi bien que d'administrations. Une certaine privatisation des structures serait souhaitable : on voit bien la difficulté qu'ont, par exemple, les pouponnières de l'Aide sociale à l'enfance, et beaucoup de psychiatres préféreraient que les bébés qui doivent être enlevés à leurs parents soient confiés directement à des familles d'accueil, qui peuvent leur apporter l'affection dont ils ont besoin plus facilement que le personnel interchangeable d'une structure qui industrialise inévitablement le travail à faire au service de ces poupons. Le bébé a besoin de *care*, comprenant une part importante de tendresse et de relation suivie, plus que de soins quasi médicaux. Il en va de même, *mutatis mutandis*, pour les chômeurs en difficulté, pour les personnes qui sortent de prison, pour celles qui ont un besoin de formation, un problème de logement, etc.

La réaction d'un Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, à un aspect de l'unification des minima sociaux, est intéressante en la matière. Lui et un député, Brigitte Bourguignon, qui préside la commission des finances de l'Assemblée, souhaitent le maintien de l'allocation

de solidarité spécifique (ASS) dont bénéficient actuellement les chômeurs en fin de droit, parce que les mettre au RSA dans le but de fusionner deux dispositifs serait mauvais pour leur moral : passer au RSA, c'est encore descendre d'un cran, s'éloigner encore du statut de travailleur que l'on souhaite retrouver. Le *care* consiste aussi, au niveau organisationnel, à se préoccuper de préserver la dignité des gens qui sont dans le pétrin, et pour cela il n'est pas indifférent de relever d'un dispositif spécifique, reconnaissance du statut que la personne en difficulté souhaite retrouver (celui de travailleur, en l'espèce) plutôt que d'une allocation universelle.